République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215602244-20261016-2026_09_03-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2026
Délibération n°2026 – 09 – 03

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

Vote	
Pour :	*10*
Contre :	*0*
Abstention :	*0*

L'an deux mille vingt six
29 septembre à 19 :00
Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Rémi MICHEL, Maire.
Date de convocation : 24/09/2026
Présents : MICHEL Rémi, DESFONTAINE Gilles, PERRET Morgane, BRULE Corinne, LEMASSON BRICE, GUIMENE Sébastien, ASFEZ Peggy, OLIVIER Géraldine, COUPLE BRUNO, LE GOFF Tony
Absents : BERTHET Josiane

MME OLIVIER Géraldine a été élue secrétaire de séance

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000 € auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, afin de faire face aux besoins ponctuels de trésorerie de la commune et de permettre le règlement des dépenses courantes dans l'attente de l'encaissement des recettes, il convient de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

À cet effet, Monsieur le Maire présente la proposition financière du Crédit Agricole, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Objet du financement :** couverture des besoins temporaires de trésorerie de la commune ;
- **Montant maximum :** 80 000 € ;
- **Durée :** 1 an ;
- **Taux d'intérêt :** taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné, majoré d'une marge de 1,30 point, soit un taux indicatif de 3,939 % sur la base de l'index de septembre 2026 (2,639 %) ;
- **Base de calcul des intérêts :** exact/365 jours ;
- **Périodicité de paiement des intérêts :** trimestrielle, par débit d'office ;
- **Montant minimum des tirages et remboursements :** 5 000 € ;
- **Mise à disposition des fonds :** à la demande de la commune, par crédit d'office, avec un préavis de deux jours ouvrés avant 12 heures ;
- **Commission d'engagement :** néant ;
- **Frais de mise en place :** 0,25 % du montant de la ligne de trésorerie, soit 200 € ;
- **Commission de non-utilisation :** néant ;
- **Garantie :** aucune garantie particulière n'est mentionnée dans la proposition financière.

Monsieur le Maire précise que cette ligne de trésorerie permettra à la commune de disposer de fonds en fonction de ses besoins et de procéder à des remboursements au fur et à mesure de ses disponibilités financières.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la proposition financière du Crédit Agricole, valable jusqu'au 3 novembre 2026 ;

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'une ligne de trésorerie afin de faire face à ses besoins ponctuels de liquidités ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215602244-20261016-2026_09_03-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 voix :

- **DÉCIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 80 000 €, pour une durée d'un an, aux conditions financières exposées ci-dessus ;
- **APPROUVE** les termes de la proposition financière présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les tirages et remboursements dans les conditions prévues au contrat.

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 29/10/2026
Certifié exécutoire
Le Maire
Rémi MICHEL

